



Arrêté préfectoral de reconduite à la frontière

Par **Massilienne**, le **07/07/2010** à **10:59**

Bonjour,

j'ai un APRF depuis le 2 février 2010, et depuis j'essai de trouver des solutions pour être régularisé. Pas facile!

On m'a dit que si je trouvais une promesse d'embauche , je pourrais être régularisé par le travail. Ma question est, connaissez-vous des entreprises qui peuvent m'aider?

Aussi je sais qu'un APRF a une durée de validité de un an. Après, que seront les démarches que je pourrais entreprendre s'il vous plaît? J pourrais faire ma demande de titre de séjour directement en préfecture? Sera-t-elle automatiquement validée sachant que je suis marié le 03 04 2010 ? N'y a t il pas un risque que je me rende en préfecture mm si je n ai pas de papiers?

Merci de vos réponses.

Cordialement

Par **chris_idv**, le **09/07/2010** à **09:51**

Bonjour,

A l'issue de la durée de validité de l'APRF si vous vous rendez en Préfecture sans que votre situation ait évolué cela déclenchera ... une nouvelle procédure d'APRF.

Cordialement,

Par **Massilienne**, le **09/07/2010** à **12:30**

bonjour,

je vous remercie pour votre réponse. à votre avis que dois je apporter de plus dans mon dossier pour maximiser les chances d'avoir un titre de séjour vie privée et familiale sachant que j'ai eu l'arrêté en février et que je me suis marié en avril?